



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-54349>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **26-54349**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

1.1 Acheteur

Nom officiel : CCAS d'Issy-les-Moulineaux

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Services d'assurances pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Description : Services d'assurances pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Identifiant de la procédure : 4972f291-caef-42ea-b54b-d7c65221beba

Identifiant interne : 2600022

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 10,200,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Les modalités de garantie sont détaillées au CCAP. Le budget de la Ville et le CCAS financeront les dépenses afférentes au marché. Ils ne percevront pas de subventions pour le financement de la prestation, objet du marché. Le règlement, après constatation du service fait, est effectué par virement avec mandatement administratif dans le délai global de paiement en vigueur à compter de la présentation de la demande de paiement.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 7

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 7

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion : Avis

Faillite : voir RC

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot n°1 : Responsabilité Civile (la Ville en groupement de commandes avec son CCAS)

Description : Le lot n°1 concerne l'assurance "Responsabilité civile" couvrant les risques liés à l'activités des agents de la Ville et du CCAS. Le marché est conclu pour une durée ferme de 5 ans. Il prendra effet le 1er janvier 2027, à 0 heure, jusqu'au 31 décembre 2031. Le marché est traité à prix forfaitaire annuel. S'agissant de contrats d'assurance, le prix est constitué par une cotisation ou prime annuelle dont les taux sont accordés par les titulaires et renseignés dans l'acte d'engagement. La description détaillée des prestations attendues est indiquée dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), leurs annexes pour ce lot. Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 le candidat peut proposer librement deux (au choix du candidat) variante(s) facultative(s) portant uniquement sur les franchises et/ou le taux appliqués, impactant la cotisation annuelle, s'ils sont différents que ceux définies au CCTP pour chaque lot. Toutefois, la ou les variante(s) proposée(s) devront garantir l'ensemble des exigences de garanties imposées par l'offre de base. Pour le CCAS : les variantes ne sont pas autorisées. Les candidats veillent à rendre clairement identifiable l'offre de base et les offres variantes, conformément aux éléments demandés à l'article 4-4 du présent RC. Pour les offres variantées, les critères de jugement des offres sont les suivants : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur

la base du mémoire technique fourni par le candidat : Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points 2/ Prix sur 40 points 3/ Assistance juridique sur 6 points 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations, sur 4 points

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 Mois

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Le marché sera renouveler en 2032.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché: La personne présentant l'offre doit être habilitée à engager le candidat, et présenter à cet effet les justificatifs adéquats, certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre. Voir règlement de la consultation. Pour rappel, les éléments demandés sont :-lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC1 ;- déclaration du candidat et du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ;- numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ou document équivalent ;- pouvoirs des personnes habilitées à représenter l'entreprise ;- IBAN. En cas de groupement, l'ensemble des documents et renseignements ci-dessus devra être fourni par toutes les entités composant le groupement ou DUME dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation. Moyens matériels et humains sur les 3 dernières années: ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des 3 derniers exercices sur des activités similaires à l'objet du marché ; l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose (ou chaque membre du groupement) pour la réalisation de prestations dans le domaine objet du marché ou dans un domaine comparable et/ou toute autre

domaine susceptible de démontrer la capacité technique et professionnelle du candidat ou groupement de candidats. Si le candidat intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il entend saisir et préciser l'étendue de celui-ci, la compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription. Attestation d'inscription à l'ORIAS pour les intermédiaires en assurance Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance, est considérée comme un groupement conjoint : Chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de « la lettre de candidature » qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement. Voir RC

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché: Références et qualifications techniques sur les 3 dernières années avec précisions des types de contrat, volume financier, moyens mis à disposition. Voir RC

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description : Adéquation des capacités économique et financière à l'objet du marché: Chiffre d'affaires (montant et évolution) sur les 3 dernières années et les garanties financières du candidat. Voir RC

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Prix

Description : 2/ Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : 3/ Assistance juridique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 6

Critère :

Type : Qualité

Description : 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 4

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/06/2026 à 17:00

Adresse des documents de marché : <http://www.maximilien.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://www.maximilien.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 06/07/2026 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.

551-13 à L.551-23 du code de justice administrative ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex ante volontaire prévu à l'article R.2183-1 du code de la commande publique n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L.551-15 du code de justice administrative à compter de cette publication. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative).le recours de plein contentieux contre le contrat signé qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1du code de justice administrative). Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Site internet: <http://Cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/> et <http://www.telerecours.fr>

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot n°2 : Dommages aux biens (la Ville en groupement de commandes avec son CCAS)

Description : Le lot n°2 concerne l'assurance "Dommages aux biens" couvrant les risques liés aux biens de la Ville et du CCAS. Le marché est conclu pour une durée ferme de 5 ans. Il prendra effet le 1er janvier 2027, à 0 heure, jusqu'au 31 décembre 2031. Le marché est traité à prix forfaitaire annuel. S'agissant de contrats d'assurance, le prix est constitué par une cotisation ou prime annuelle dont les taux sont accordés par les titulaires et renseignés dans l'acte d'engagement. La description détaillée des prestations attendues est indiquée dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), leurs annexes pour ce lot. Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 le candidat peut proposer librement deux (au choix du candidat) variante(s) facultative(s) portant uniquement sur les franchises et/ou le taux appliqués, impactant la cotisation annuelle, s'ils sont différents que ceux définies au CCTP pour chaque lot. Toutefois, la ou les variante(s) proposée(s) devront garantir l'ensemble des exigences de garanties imposées par l'offre de base. Pour le CCAS : les variantes ne sont pas autorisées. Les candidats veillent à rendre clairement identifiable l'offre de base et les offres variantes, conformément aux éléments demandés à l'article 4-4 du présent RC. Pour les offres variantées, les critères de jugement des offres sont les suivants : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points 2/ Prix sur 40 points 3/ Assistance juridique sur 6 points 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations, sur 4 points

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66515200 Services d'assurance de biens

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 Mois

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Le marché sera renouveler en 2032.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché: La personne présentant l'offre doit être habilitée à engager le candidat, et présenter à cet effet les justificatifs adéquats, certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre. Voir règlement de la consultation. Pour rappel, les éléments demandés sont :-lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC1 ;- déclaration du candidat et du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ;- numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ou document équivalent ;- pouvoirs des personnes habilitées à représenter l'entreprise ;- IBAN. En cas de groupement, l'ensemble des documents et renseignements ci-dessus devra être fourni par toutes les entités composant le groupement ou DUME dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation. Moyens matériels et humains sur les 3 dernières années: ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des 3 derniers exercices sur des activités similaires à l'objet du marché ; l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose (ou chaque membre du groupement) pour la réalisation de prestations dans le domaine objet du marché ou dans un domaine comparable et/ou toute autre domaine susceptible de démontrer la capacité technique et professionnelle du candidat ou groupement de candidats. Si le candidat intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il entend saisir et préciser l'étendue de celui-ci, la compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription. Attestation d'inscription à l'ORIAS pour les intermédiaires en assurance Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance, est considérée comme un groupement conjoint : Chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de « la lettre de candidature » qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement. Voir RC

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché: Références et qualifications techniques sur les 3 dernières années avec précisions des types de contrat, volume financier, moyens mis à disposition. Voir RC

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description : Adéquation des capacités économique et financière à l'objet du marché: Chiffre d'affaires (montant et évolution) sur les 3 dernières années et les garanties financières du candidat. Voir RC

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Prix

Description : 2/ Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : 3/ Assistance juridique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 6

Critère :

Type : Qualité

Description : 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 4

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/06/2026 à 17:00

Adresse des documents de marché : <http://www.maximilien.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://www.maximilien.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 06/07/2026 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L. 551-13 à L.551-23 du code de justice administrative ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex ante volontaire prévu à l'article R.2183-1 du code de la commande publique n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L.551-15 du code de justice administrative à compter de cette publication. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative). Le recours de plein contentieux contre le contrat signé qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative). Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Site internet: <http://Cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/> et <http://www.telerecours.fr>

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lot n°3 : Flotte automobile

Description : Le lot n°3 concerne l'assurance "Flotte automobile" couvrant les risques liés aux véhicules mis à disposition des agents pour l'exercice de leurs fonctions au sein de la Ville. Le marché est conclu pour une durée ferme de 5 ans. Il prendra effet le 1er janvier 2027, à 0 heure, jusqu'au 31 décembre 2031. Le marché est traité à prix forfaitaire annuel. S'agissant de contrats d'assurance, le prix est constitué par une cotisation ou prime annuelle dont les taux sont accordés par les titulaires et renseignés dans l'acte d'engagement. La description détaillée des prestations attendues est indiquée dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T. P.), leurs annexes pour ce lot. Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 le candidat peut proposer librement deux (au choix du candidat) variante(s) facultative(s) portant uniquement sur les franchises et /ou le taux appliqués, impactant la cotisation annuelle, s'ils sont différents que ceux définies au CCTP pour chaque lot. Toutefois, la ou les variante(s) proposée(s) devront garantir l'ensemble des exigences de garanties imposées par l'offre de base. Pour le CCAS : les variantes ne sont pas autorisées. Les candidats veillent à rendre clairement identifiable l'offre de base et les offres variantes, conformément aux éléments demandés à l'article 4-4 du présent RC. Pour les offres variantées, les critères de jugement des offres sont les suivants : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points 2/ Prix sur 40 points 3/ Assistance juridique sur 6 points 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations, sur 4 points

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66514110 Services d'assurance de véhicules à moteur

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 Mois

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Le marché sera renouveler en 2032.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché: La personne présentant l'offre doit être habilitée à engager le candidat, et présenter à cet effet les justificatifs adéquats, certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre. Voir règlement de la consultation. Pour rappel, les éléments demandés sont :-lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC1 ;- déclaration du candidat et du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ;- numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ou document équivalent ;- pouvoirs des personnes habilitées à représenter l'entreprise ;- IBAN. En cas de groupement, l'ensemble des documents et renseignements ci-dessus devra être fourni par toutes les entités composant le groupement ou DUME dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation. Moyens matériels et humains sur les 3 dernières années: ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des 3 derniers exercices sur des activités similaires à l'objet du marché ; l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose (ou chaque membre du groupement) pour la réalisation de prestations dans le domaine objet du marché ou dans un domaine comparable et/ou toute autre domaine susceptible de démontrer la capacité technique et professionnelle du candidat ou groupement de candidats. Si le candidat intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il entend saisir et préciser l'étendue de celui-ci, la compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription. Attestation d'inscription à l'ORIAS pour les intermédiaires en assurance Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance, est considérée comme un groupement conjoint : Chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de « la lettre de candidature » qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement. Voir RC

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché: Références et qualifications techniques sur les 3 dernières années avec précisions des types de contrat, volume financier, moyens mis à disposition. Voir RC

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description : Adéquation des capacités économique et financière à l'objet du marché: Chiffre d'affaires (montant et évolution) sur les 3 dernières années et les garanties financières du candidat. Voir RC

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : o Etendue de la garantie : 26 points o

Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Prix

Description : 2/ Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : 3/ Assistance juridique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 6

Critère :

Type : Qualité

Description : 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 4

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/06/2026 à 17:00

Adresse des documents de marché : <http://www.maximilien.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://www.maximilien.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 06/07/2026 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L. 551-13 à L.551-23 du code de justice administrative ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex ante volontaire prévu à l'article R.2183-1 du code de la commande publique n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L.551-15 du code de justice administrative à compter de cette publication. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative).le recours de plein contentieux contre le contrat signé qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1du code de justice administrative). Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Site internet: <http://Cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/> et <http://www.telerecours.fr>

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Lot n°4 : Assurance statutaire du personnel (la Ville en groupement de commandes avec son CCAS)

Description : Le lot n°4 concerne l'assurance "Statutaire du personnel" couvrant les risques liés à l'activité des agents de la Ville et du CCAS. Le marché est conclu pour une durée ferme de 5 ans. Il prendra effet le 1er janvier 2027, à 0 heure, jusqu'au 31 décembre 2031. Le marché est traité à prix unitaires annuels. S'agissant de contrats d'assurance, le prix est constitué par une

cotisation ou prime annuelle dont les taux sont accordés par les titulaires et renseignés dans l'acte d'engagement. La description détaillée des prestations attendues est indiquée dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), leurs annexes pour ce lot. Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 le candidat peut proposer librement deux (au choix du candidat) variante(s) facultative(s) portant uniquement sur les franchises et/ou le taux appliqués, impactant la cotisation annuelle, s'ils sont différents que ceux définies au CCTP pour chaque lot. Toutefois, la ou les variante(s) proposée(s) devront garantir l'ensemble des exigences de garanties imposées par l'offre de base. Pour le CCAS : les variantes ne sont pas autorisées. Les candidats veillent à rendre clairement identifiable l'offre de base et les offres variantes, conformément aux éléments demandés à l'article 4-4 du présent RC. Pour les offres variantées, les critères de jugement des offres sont les suivants : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : Pour le lot 4 : o Etendue de la garantie : 25 points o Modalités de déclaration des sinistres : 5 points o Délais de déclaration des sinistres : 5 points o Modalités de règlement des sinistres : 5 points o Délais de règlement des sinistres : 5 points o Franchises appliquées : 5 points 2/ Prix sur 40 points 3/ Assistance juridique sur 6 points 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations, sur 4 points

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 Mois

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Le marché sera renouveler en 2032.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché: La personne présentant l'offre doit être habilitée à engager le candidat, et présenter à cet effet les justificatifs adéquats, certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre. Voir règlement de la consultation. Pour rappel, les éléments demandés sont :-lettre de candidature, sous la forme de la dernière

version de l'imprimé DC1 ;- déclaration du candidat et du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ;- numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ou document équivalent ;- pouvoirs des personnes habilitées à représenter l'entreprise ;- IBAN. En cas de groupement, l'ensemble des documents et renseignements ci-dessus devra être fourni par toutes les entités composant le groupement ou DUME dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation. Moyens matériels et humains sur les 3 dernières années: ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des 3 derniers exercices sur des activités similaires à l'objet du marché ; l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose (ou chaque membre du groupement) pour la réalisation de prestations dans le domaine objet du marché ou dans un domaine comparable et/ou toute autre domaine susceptible de démontrer la capacité technique et professionnelle du candidat ou groupement de candidats. Si le candidat intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il entend saisir et préciser l'étendue de celui-ci, la compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription. Attestation d'inscription à l'ORIAS pour les intermédiaires en assurance Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance, est considérée comme un groupement conjoint : Chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de « la lettre de candidature » qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement. Voir RC

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché: Références et qualifications techniques sur les 3 dernières années avec précisions des types de contrat, volume financier, moyens mis à disposition. Voir RC

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description : Adéquation des capacités économique et financière à l'objet du marché: Chiffre d'affaires (montant et évolution) sur les 3 dernières années et les garanties financières du candidat. Voir RC

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Prix

Description : 2/ Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : 3/ Assistance juridique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 6

Critère :

Type : Qualité

Description : 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 4

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/06/2026 à 17:00

Adresse des documents de marché : <http://www.maximilien.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://www.maximilien.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 06/07/2026 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L. 551-13 à L.551-23 du code de justice administrative ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex ante volontaire prévu à l'article R.2183-1 du code de la commande publique n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L.551-15 du code de justice administrative à compter de cette publication. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative).le recours de plein contentieux contre le contrat signé qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative). Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Site internet: <http://Cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/> et <http://www.telerecours.fr>

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Lot n°5 : Protection des oeuvres d'art, des instruments de musique et des expositions

Description : Le lot n°5 concerne l'assurance "Protection des œuvres d'art, des instruments de musique et des expositions" couvrant les risques liés aux oeuvres d'art, instruments de musique et expositions de la Ville. Le marché est conclu pour une durée ferme de 5 ans. Il prendra effet le 1er janvier 2027, à 0 heure, jusqu'au 31 décembre 2031. Le marché est traité à prix forfaitaire annuel. S'agissant de contrats d'assurance, le prix est constitué par une cotisation ou prime annuelle dont les taux sont accordés par les titulaires et renseignés dans l'acte d'engagement. La description détaillée des prestations attendues est indiquée dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), leurs annexes pour ce lot. Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 le candidat peut proposer librement deux (au choix du candidat) variante(s) facultative(s) portant uniquement sur les franchises et/ou le taux appliqués, impactant la cotisation annuelle, s'ils sont différents que ceux définies au CCTP pour chaque lot. Toutefois, la ou les variante(s) proposée(s) devront garantir l'ensemble des exigences de garanties imposées par l'offre de base. Pour le CCAS : les variantes ne sont pas autorisées. Les candidats veillent à rendre clairement identifiable l'offre de base et les offres variantes, conformément aux éléments demandés à l'article 4-4 du présent RC. Pour les offres variantées, les critères de jugement des offres sont les suivants : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement

des sinistres : 6 points 2/ Prix sur 40 points 3/ Assistance juridique sur 6 points 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations, sur 4 points

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 Mois

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Le marché sera renouveler en 2032.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché: La personne présentant l'offre doit être habilitée à engager le candidat, et présenter à cet effet les justificatifs adéquats, certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre. Voir règlement de la consultation. Pour rappel, les éléments demandés sont :-lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC1 ;- déclaration du candidat et du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ;- numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ou document équivalent ;- pouvoirs des personnes habilitées à représenter l'entreprise ;- IBAN. En cas de groupement, l'ensemble des documents et renseignements ci-dessus devra être fourni par toutes les entités composant le groupement ou DUME dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation. Moyens matériels et humains sur les 3 dernières années: ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des 3 derniers exercices sur des activités similaires à l'objet du marché ; l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose (ou chaque membre du groupement) pour la réalisation de prestations dans le domaine objet du marché ou dans un domaine comparable et/ou toute autre domaine susceptible de démontrer la capacité technique et professionnelle du candidat ou groupement de candidats. Si le candidat intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les)

compagnie(s) qu'il entend saisir et préciser l'étendue de celui-ci, la compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription. Attestation d'inscription à l'ORIAS pour les intermédiaires en assurance Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance, est considérée comme un groupement conjoint : Chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de « la lettre de candidature » qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement. Voir RC

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché: Références et qualifications techniques sur les 3 dernières années avec précisions des types de contrat, volume financier, moyens mis à disposition. Voir RC

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description : Adéquation des capacités économique et financière à l'objet du marché: Chiffre d'affaires (montant et évolution) sur les 3 dernières années et les garanties financières du candidat. Voir RC

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Prix

Description : 2/ Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : 3/ Assistance juridique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 6

Critère :

Type : Qualité

Description : 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 4

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/06/2026 à 17:00

Adresse des documents de marché : <http://www.maximilien.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://www.maximilien.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 06/07/2026 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L. 551-13 à L.551-23 du code de justice administrative ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex ante volontaire prévu à l'article R.2183-1 du code de la commande publique n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L.551-15 du code de justice administrative à compter de cette publication. Un

recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative).le recours de plein contentieux contre le contrat signé qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1du code de justice administrative). Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Site internet: <http://Cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/> et <http://www.telerecours.fr>

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Lot n°6 : Protection juridique générale

Description : Le lot n°6 concerne l'assurance "Responsabilité civile" couvrant les risques liés à l'activités des agents de la Ville et du CCAS. Le marché est conclu pour une durée ferme de 5 ans. Il prendra effet le 1er janvier 2027, à 0 heure, jusqu'au 31 décembre 2031. Le marché est traité à prix forfaitaire annuel. S'agissant de contrats d'assurance, le prix est constitué par une cotisation ou prime annuelle dont les taux sont accordés par les titulaires et renseignés dans l'acte d'engagement. La description détaillée des prestations attendues est indiquée dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), leurs annexes pour ce lot. Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 le candidat peut proposer librement deux (au choix du candidat) variante(s) facultative(s) portant uniquement sur les franchises et/ou le taux appliqués, impactant la cotisation annuelle, s'ils sont différents que ceux définies au CCTP pour chaque lot. Toutefois, la ou les variante(s) proposée(s) devront garantir l'ensemble des exigences de garanties imposées par l'offre de base. Pour le CCAS : les variantes ne sont pas autorisées. Les candidats veillent à rendre clairement identifiable l'offre de base et les offres variantes, conformément aux éléments demandés à l'article 4-4 du présent RC. Pour les offres variantées, les critères de jugement des offres sont les suivants : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points 2/ Prix sur 40 points 3/ Assistance juridique sur 6 points 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations, sur 4 points

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 Mois

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Le marché sera renouveler en 2032.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché: La personne présentant l'offre doit être habilitée à engager le candidat, et présenter à cet effet les justificatifs adéquats, certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre. Voir règlement de la consultation. Pour rappel, les éléments demandés sont :-lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC1 ;- déclaration du candidat et du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ;- numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ou document équivalent ;- pouvoirs des personnes habilitées à représenter l'entreprise ;- IBAN. En cas de groupement, l'ensemble des documents et renseignements ci-dessus devra être fourni par toutes les entités composant le groupement ou DUME dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation. Moyens matériels et humains sur les 3 dernières années: ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des 3 derniers exercices sur des activités similaires à l'objet du marché ; l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose (ou chaque membre du groupement) pour la réalisation de prestations dans le domaine objet du marché ou dans un domaine comparable et/ou toute autre domaine susceptible de démontrer la capacité technique et professionnelle du candidat ou groupement de candidats. Si le candidat intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il entend saisir et préciser l'étendue de celui-ci, la compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription. Attestation d'inscription à l'ORIAS pour les intermédiaires en assurance Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance, est considérée comme un groupement conjoint : Chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de « la lettre de candidature » qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement. Voir RC

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché: Références et qualifications techniques sur les 3 dernières années avec précisions des types de contrat, volume financier, moyens mis à disposition. Voir RC

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description : Adéquation des capacités économique et financière à l'objet du marché: Chiffre d'affaires (montant et évolution) sur les 3 dernières années et les garanties financières du candidat. Voir RC

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Prix

Description : 2/ Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : 3/ Assistance juridique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 6

Critère :

Type : Qualité

Description : 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 4

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/06/2026 à 17:00

Adresse des documents de marché : <http://www.maximilien.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://www.maximilien.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 06/07/2026 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L. 551-13 à L.551-23 du code de justice administrative ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex ante volontaire prévu à l'article R.2183-1 du code de la commande publique n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L.551-15 du code de justice administrative à compter de cette publication. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative).le recours de plein contentieux contre le contrat signé qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1du code de justice administrative). Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Site internet: <http://Cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/> et <http://www.telerecours.fr>

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Lot n°7 : Protection juridique pénale des Agents territoriaux et des Élus

Description : Le lot n°7 concerne l'assurance "Protection juridique pénale des Agents territoriaux et des Élus" couvrant les risques liés à l'activités des agents et des élus de la Ville. Le marché est conclu pour une durée ferme de 5 ans. Il prendra effet le 1er janvier 2027, à 0 heure, jusqu'au 31 décembre 2031. Le marché est traité à prix forfaitaire annuel. S'agissant de contrats d'assurance, le prix est constitué par une cotisation ou prime annuelle dont les taux sont accordés par les titulaires et renseignés dans l'acte d'engagement. La description détaillée des prestations attendues est indiquée dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T. P.), leurs annexes pour ce lot. Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 le candidat peut proposer librement deux (au choix du candidat) variante(s) facultative(s) portant uniquement sur les franchises et /ou le taux appliqués, impactant la cotisation annuelle, s'ils sont différents que ceux définies au CCTP pour chaque lot. Toutefois, la ou les variante(s) proposée(s) devront garantir l'ensemble des exigences de garanties imposées par l'offre de base. Pour le CCAS : les variantes ne sont pas autorisées. Les candidats veillent à rendre clairement identifiable l'offre de base et les offres variantes, conformément aux éléments demandés à l'article 4-4 du présent RC. Pour les offres variantées, les critères de jugement des offres sont les suivants : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : Pour les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points 2/ Prix sur 40 points 3/ Assistance juridique sur 6 points 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations, sur 4 points

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 60 Mois

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Le marché sera renouveler en 2032.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché: La personne présentant l'offre doit être habilitée à engager le candidat, et présenter à cet effet les justificatifs adéquats, certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre. Voir règlement de la consultation. Pour rappel, les éléments demandés sont :-lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC1 ;- déclaration du candidat et du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ;- numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ou document équivalent ;- pouvoirs des personnes habilitées à représenter l'entreprise ;- IBAN. En cas de groupement, l'ensemble des documents et renseignements ci-dessus devra être fourni par toutes les entités composant le groupement ou DUME dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation. Moyens matériels et humains sur les 3 dernières années: ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des 3 derniers exercices sur des activités similaires à l'objet du marché ; l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose (ou chaque membre du groupement) pour la réalisation de prestations dans le domaine objet du marché ou dans un domaine comparable et/ou toute autre domaine susceptible de démontrer la capacité technique et professionnelle du candidat ou groupement de candidats. Si le candidat intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il entend saisir et préciser l'étendue de celui-ci, la compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription. Attestation d'inscription à l'ORIAS pour les intermédiaires en assurance Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance, est considérée comme un groupement conjoint : Chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de « la lettre de candidature » qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement. Voir RC

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché: Références et qualifications techniques sur les 3 dernières années avec précisions des types de contrat, volume financier, moyens mis à disposition. Voir RC

Critère : Chiffre d'affaires annuel général

Description : Adéquation des capacités économique et financière à l'objet du marché: Chiffre d'affaires (montant et évolution) sur les 3 dernières années et les garanties financières du candidat. Voir RC

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1/ Valeur technique de l'offre sur 50 points appréciés sur la base du mémoire technique fourni par le candidat : o Etendue de la garantie : 26 points o Modalités de déclaration des sinistres : 6 points o Délais de déclaration des sinistres : 6 points o Modalités de règlement des sinistres : 6 points o Délais de règlement des sinistres : 6 points

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Prix

Description : 2/ Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : 3/ Assistance juridique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 6

Critère :

Type : Qualité

Description : 4/ Prestations annexes, notamment la participation à des actions de prévention, les formations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 4

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/06/2026 à 17:00

Adresse des documents de marché : <http://www.maximilien.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://www.maximilien.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 06/07/2026 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L. 551-13 à L.551-23 du code de justice administrative ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex ante volontaire prévu à l'article R.2183-1 du code de la commande publique n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L.551-15 du code de justice administrative à compter de cette publication. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative).le recours de plein contentieux contre le contrat signé qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1du code de justice administrative). Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Site internet: <http://Cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/> et <http://www.telerecours.fr>

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Numéro d'enregistrement : 21920040900015

Adresse postale : 62, Rue du Général Leclerc

Ville : Issy-les-moulineaux

Code postal : 92130

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Point de contact : VINCENT Aurélie -

Adresse électronique : aurelie.vincent@seineouest.fr

Téléphone : +33 146294409

Adresse internet : <https://www.issy.com/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://www.maximilien.com>

Profil de l'acheteur : <http://www.maximilien.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Chef de groupe

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Numéro d'enregistrement : 17950702500015

Adresse postale : 2-4, boulevard de l'Hautil - BP 30322

Ville : Cergy pontoise cedex

Code postal : 95027

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Téléphone : +33 130173400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : CCAS d'Issy-les-Moulineaux

Numéro d'enregistrement : 26920041600015

Adresse postale : 47, Rue du Général Leclerc

Ville : Issy-les-moulineaux

Code postal : 92130

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Point de contact : VINCENT Aurélie -

Adresse électronique : aurelie.vincent@seineouest.fr

Téléphone : +33 146294409

Adresse internet : <https://www.issy.com/>

Profil de l'acheteur : <http://www.maximilien.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 70a6ea2c-ee56-401d-ae1c-b57b4bbfb8e9 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 03/06/2026 à 10:15

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2026